



Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont
Syndicat Mixte CLEDA
05500 St Bonnet en Champsaur
www.cleda.fr

L'importance de la concertation dans le PGRE Drac Amont

Valence – 14/10/2016

Julie DIAS – Chargée de mission SAGE/Contrat de Rivière



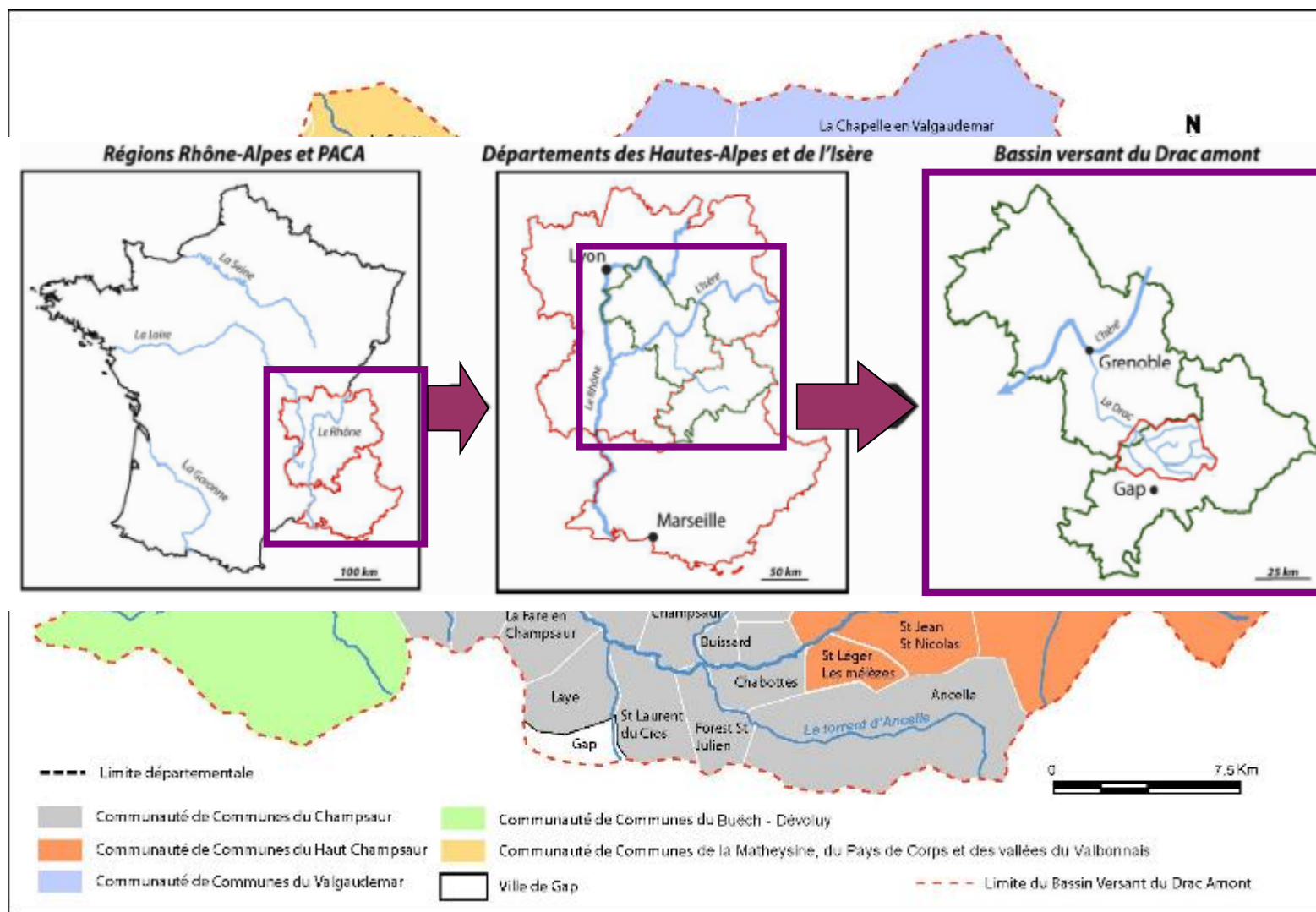
SOMMAIRE



1. **Bassin versant du Drac Amont**
2. **Genèse d'une gestion concertée**
3. **Définition et mise en œuvre du PGRI**
4. **Retour d'expérience et perspectives**



1. LE BASSIN VERSANT DU DRAC AMONT



1. LE BASSIN VERSANT DU DRAC AMONT



- 2 problématiques principales :
 - Suivi quantitatif de la ressource en eau ;
 - Gestion du transport solide

2.1 SAGE DRAC AMONT



1^{er} SAGE approuvé le 26/01/2006

*2^{ème} SAGE révisé approuvé le
15/11/2012*

5 volets :

- Fonctionnement physique et risque inondation
- Gestion des étiages et pérennité de la ressource
- Qualité de l'eau
- Milieux naturels, activités agricoles et touristiques
- Fonctionnement du SAGE



2.2 CONTRAT DE RIVIÈRE DRAC AMONT



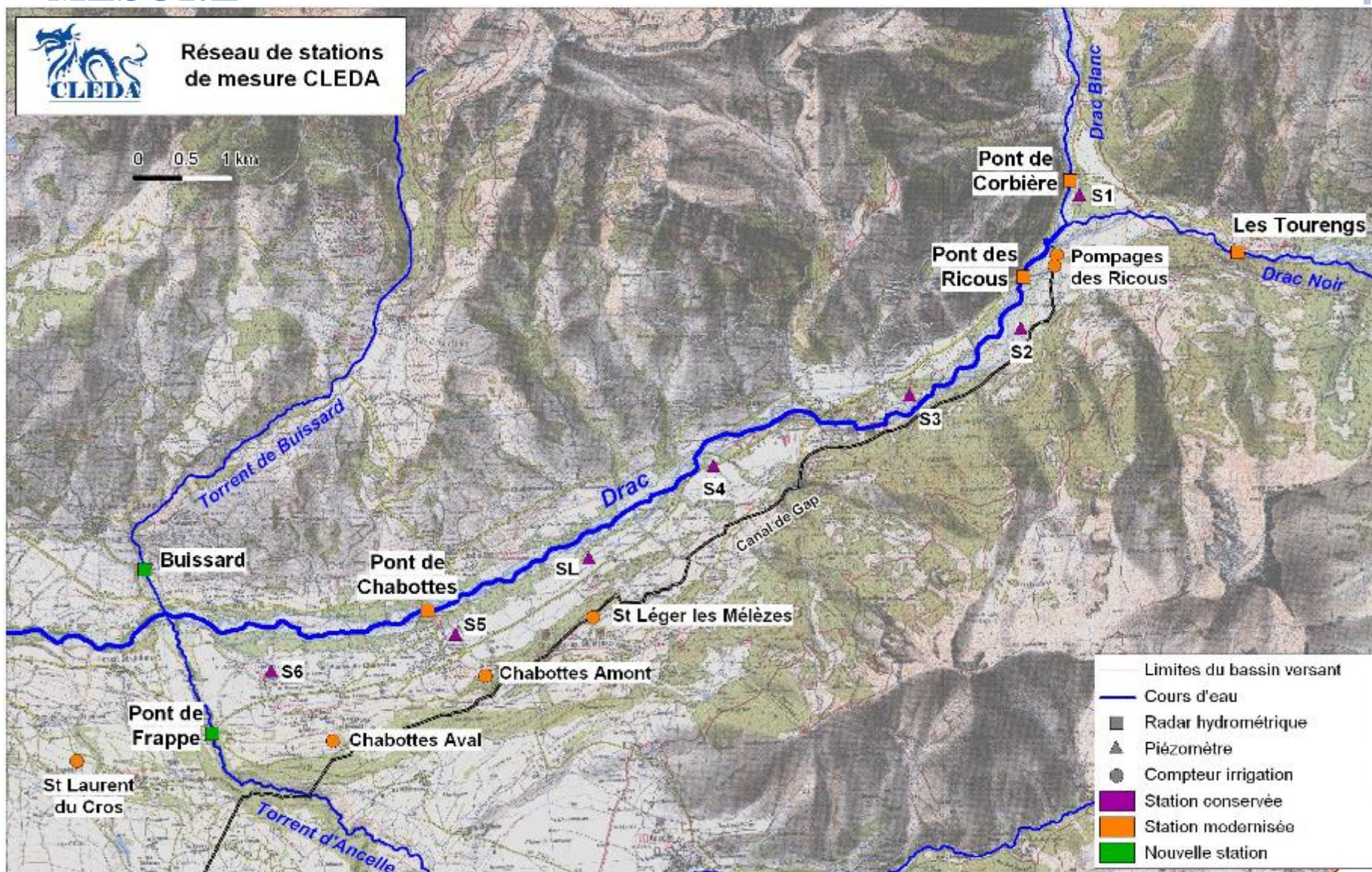
Signé le 01/06/2011 pour 7 ans

Programme d'actions en 3 volets :

- Amélioration de la qualité de l'eau
(35 actions)
- Restauration, entretien et mise en valeur des cours d'eau
(59 actions)
- Coordination, communication et Gestion du Contrat de rivière
(9 actions)



2.3 LES PRÉMICES DU PGRE : RÉSEAU DE MESURE

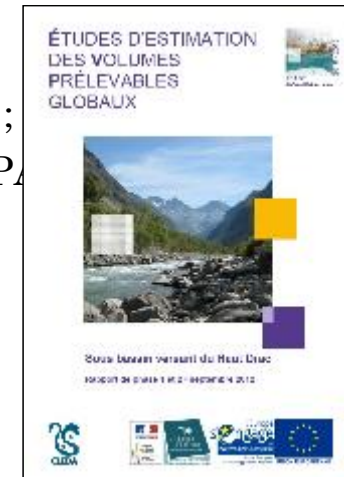




2.3 LES PRÉMICES DU PGRE : EVP

- Etude menée entre 2010 et 2013 sous Maitrise d'ouvrage CLEDA ;
- Etude essentielle → socle de connaissance
- Etude basée sur les données issues du réseau de mesure
- Objectifs de l'étude :
 - Quantification de la ressource eau naturelle (superficielle, souterraine) ;
 - Quantification et spatialisation des prélèvements par type d'usage ;
 - Définition des débits biologiques et des débits critiques (DOE et NPA) ;
 - Estimation des déficits et des volumes prélevables ;

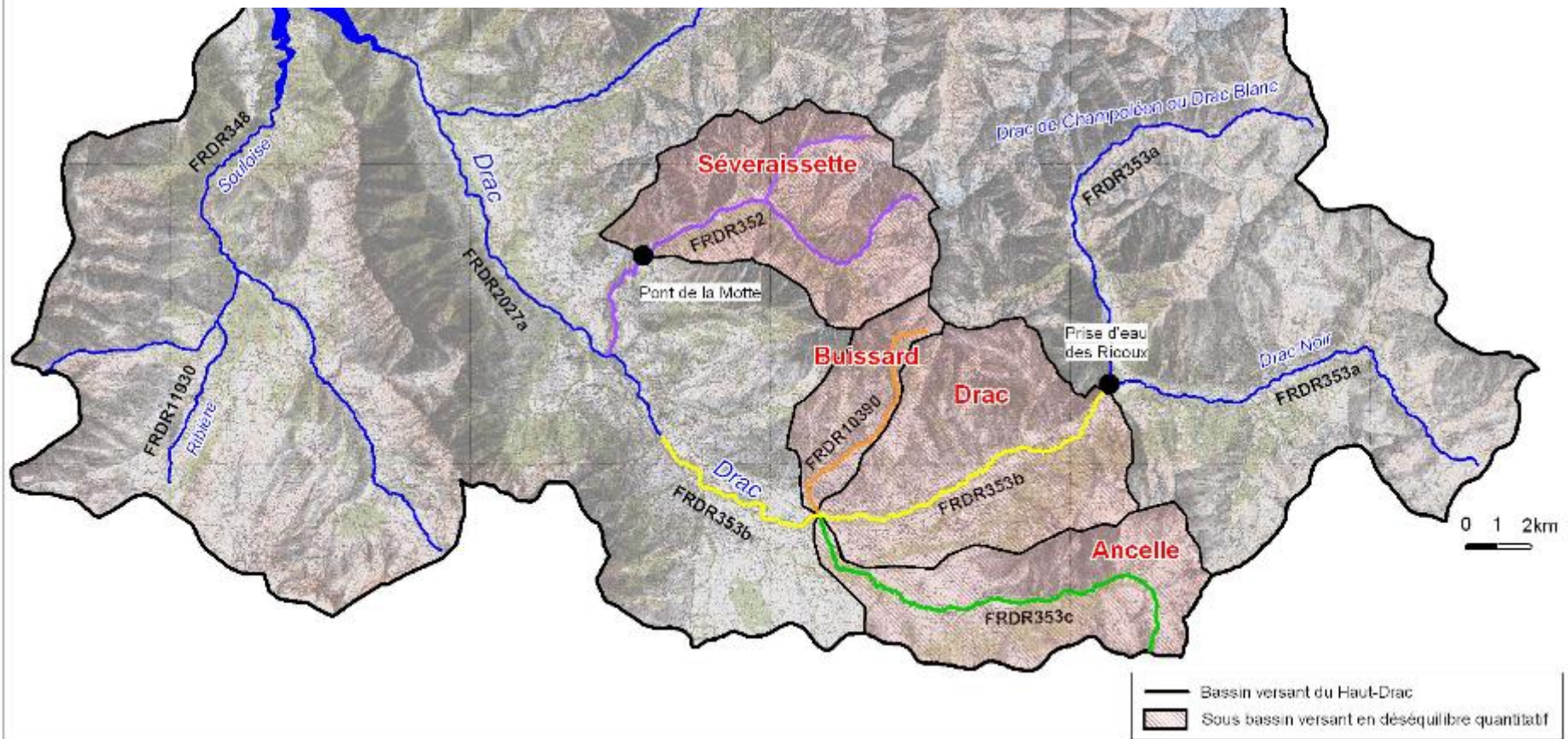
→ **Localisation et caractérisation précise des secteurs en déséquilibres quantitatifs**



Masses d'eau en déséquilibre quantitatif sur le Bassin versant du Haut-Drac (ID_09_05)



Secteurs à enjeux quantitatifs nécessitant un schéma d'économie de la ressource eau



2.4 LES PRÉMICES DU PGRE : SCHÉMA D'ÉCONOMIE



- Etude menée entre 2014 et 2015 sous Maitrise d'ouvrage CLEDA ;
- Définition et co-construction programme d'actions pour résorber le déséquilibre quantitatif sur les sous-bassins concernés
- 13 fiches actions proposées sur les 4 sous BV concernés :
 - Description de l'intérêt de l'action pour le milieu et les usages ;
 - Identification du gain en l/s ;
 - Identification d'un maitre d'ouvrage (dans la mesure du possible) ;
 - Définition d'un plan de financement prévisionnel ;
 - Etude de la faisabilité technique au stade AVP ;

Recherche d'une synergie entre les objectifs de résorption du déséquilibre quantitatif et de sécurisation des usages.

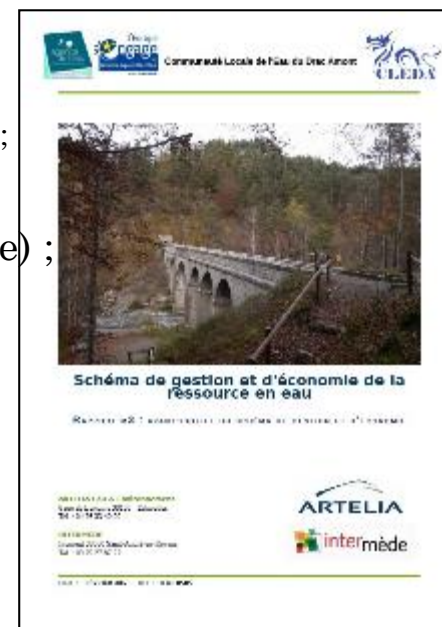
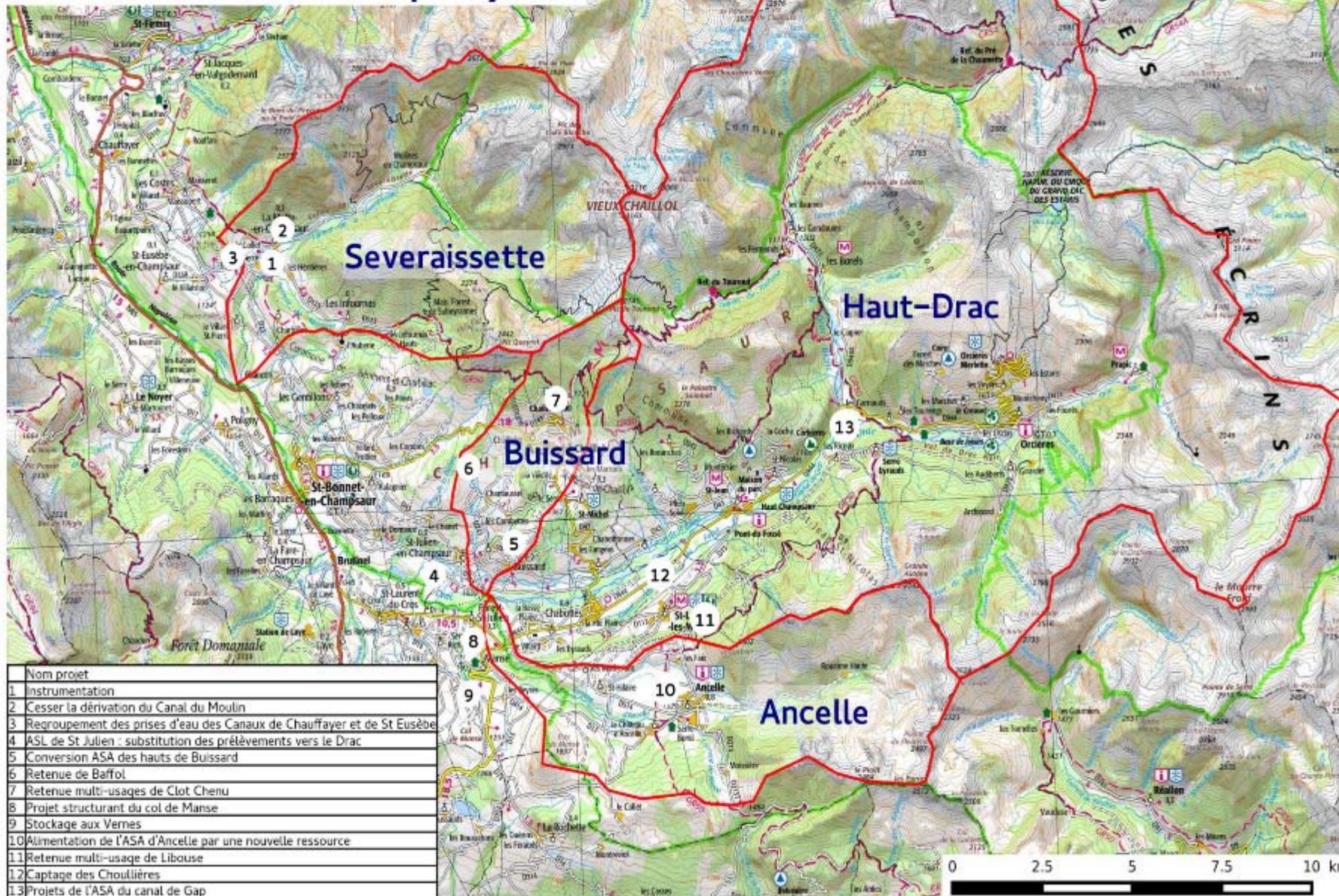




Schéma de gestion et d'économie
de la ressource en eau

Localisation des projets



Nom projet
1 Instrumentation
2 Cesser la dérivation du Canal du Moulin
3 Regroupement des prises d'eau des Canaux de Chauffayer et de St Eusèbe
4 ASL de St Julien : substitution des prélèvements vers le Drac
5 Conversion ASA des hauts de Buissard
6 Retenue de Baffol
7 Retenue multi-usages de Clot Chenu
8 Projet structurant du col de Manse
9 Stockage aux Vernes
10 Alimentation de l'ASA d'Ancelle par une nouvelle ressource
11 Retenue multi-usage de Libouse
12 Captage des Choulières
13 Projets de l'ASA du canal de Gap

3.1 CONTEXTE DU PGRE



- PGRE outil financier et contractuel

Extrait de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016/2021 (disposition 7-03):

*« Dans les masses d'eau souterraine et sous bassins nécessitant des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs identifiés par les cartes 7A-1, 7A-2 et 7B, le développement de telles ressources, en particulier dans **le cas de stockages d'eau, doit être proposé dans le cadre concerté d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)** tel que défini par la disposition 7-01, associant en amont des projets l'ensemble des acteurs de l'eau concernés et s'appuyant sur les instances locales de gestion de l'eau existantes (CLE de SAGE, comités de rivières...). **Les PGRE constituent ainsi, sur le bassin Rhône-Méditerranée, les projets de territoire définis par l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution.** »*



3.2 LE PGRE DRAC AMONT

- Démarche portée par la DDT 05 ;

- Document co-constituit par différents acteurs :
DDT 05 / CLEDA / AE RMC / CR PACA / CD 05
ONEMA / Chambre d'Agriculture 05 ;

- Plan de Gestion qui reprend en grande partie :
 - EVP ;
 - Schéma d'économie et de gestion de la ressource en eau ;
 - Ajout du volet eau potable.



3.2 LE PGRE DRAC AMONT



○ Plan du document :

- Préambule
- Acteurs du PGRE et leurs engagements
- Objectifs à atteindre
- Actions pour résorber le déficit quantitatif
- Calendrier de mise en œuvre
- Conséquences induites
- Suivis et bilan des réalisations



○ Calendrier de réalisation :

- Automne 2015 : démarrage de l'opération
- Été 2016 : visite de terrain pour affiner les projets (rencontre des acteurs / jaugeages complémentaires...)
- Fin 2016 : validation du document par les acteurs
- 1^{er} Trimestre 2017 : validation en CLE



4.1 POINTS POSITIFS DE LA DÉMARCHE



- Démarche globale de gestion de la ressource qui s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis des années sur le territoire ;
- Concertation et rencontre des différents acteurs ;
- Co-construction ;
- Prise de conscience collective sur les enjeux ;
- Des projets pertinents (véritable sécurisation des usages et atteinte des débits biologiques).



4.2 POINTS NÉGATIFS DE LA DÉMARCHE



- Cumul des études
- Temps de mise en œuvre important
 - début de la démarche en 2011 mise en œuvre des projets dès 2018 ?
- Maitrise d'ouvrage pas évidente à identifier ;
- Autofinancement lourd pour de petites structures ;



4.3 INTERROGATIONS ET PERSPECTIVES

- Portage de la mise en œuvre opérationnelle ?
- Besoin d'accompagnement des petites structures. Qui ?
- Evolution des politiques de financement ?
- Complexité de la mise en œuvre rapide ?
- Etude de faisabilité technique des projets ;
- Rôle essentiel du réseau de mesure qu'il faut pérenniser ;





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont

Syndicat Mixte - CLEDA

Tel : 04.92.24.02.05 - contact@cleda.fr

www.cleda.fr

